

Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Ventes (ci-après dénommées les « CGV ») sont celles applicables à la société FADIO IT, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège est situé 65 allée Gutenberg 13400 Aubagne – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro « 812 024 842 » - Tél: 0986242739 - Email : contact@fadio.it – Site : www.fadio.it

Article 1 : Définition

FADIO IT (ci-après dénommée « FADIO ») est une société proposant à ses Clients professionnels des prestations de services informatiques telles que : Développement de et installations de logiciels et de matériels informatique, assistance, formation, maintenance et de toutes autres prestations en relation avec les Nouvelles Technologies de l'Informatique et de la Communication auprès des TPE, PME, ETI, GE, Collectivités territoriales, Administrations.

Article 2 : Application des CGV

Conformément à la réglementation en vigueur, les CGV sont portées à la connaissance de tout Client qui en fait la demande, ces dernières étant en permanence accessibles sur le site Web de FADIO, (www.fadio.it/cgv). Elles demeurent valables pour tout contrats contractés avant le 31/06/2015. Toute commande emporte l'adhésion pleine et entière sans réserve du Client aux CGV qui sont annexées à tous les documents contractuels de FADIO. L'acceptation des CGV prendra effet pour le Client avant toute intervention ou livraison, à la date de la signature d'un devis, valable 15 jours, d'un bon de commande ou d'un contrat de maintenance. Les CGV priment sur tout autre document contractuel du Client et s'applique durant toute la durée de la relation contractuelle entre le Client et FADIO ou pour tout achat d'un matériel informatique dans les conditions précisées ci-après.

Article 3 : Tarifs

Les produits et prestations de services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils sont libellés en euros, hors taxes, sans escompte. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à la charge du Client. Les tarifs ne comprennent pas les frais de déplacement, sauf pour toute intervention dans un rayon de moins de 30 km de MARSEILLE. En dehors de ce secteur, un forfait tarifaire de 65 € HT par déplacement pourra être appliqué. Toute intervention réalisée dans l'urgence, savoir en dehors des horaires d'ouverture fera l'objet d'une facturation supplémentaire. Une facture est établie par FADIO et remise au Client lors de chaque intervention ou prise de commande. Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiqués au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du Client.

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes, en fonction des quantités de prestations de services commandées, en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes de produits ou prestations de services, dans les conditions et selon les modalités décrites aux tarifs de FADIO.

Il n'est prévu aucun escompte pour règlement anticipé. Les rabais et remises éventuels sont soumis uniquement à la discrétion de FADIO et ne sauraient en aucun cas devenir systématique.

Si le client ou son représentant n'est pas présent sur le lieu de rendez-vous à la date et/ou à l'heure convenue(s), l'intervenant ne pourra assurer la prestation. Dans tous les cas FADIO se réserve le droit de facturer le coût forfaitaire correspondant à ses frais et temps de déplacement auxquels s'ajoute une demi-heure de main d'œuvre au tarif en vigueur. En aucun cas le client ne pourra prétendre à un quelconque remboursement pour quelque raison que ce soit, qu'il demande ou non une nouvelle prestation ultérieurement.

Article 4 : Conditions de paiement

Le prix est payable comptant à la fourniture de la prestation de services ou au jour de la réception de la commande, comme indiqué sur la facture remise au Client. Pour toute commande de produits ou services supérieure à 500 euros (cinq cent euros), un acompte de 30% du prix TTC de la facture sera exigé lors de la prise de commande au Client. Pour les développements d'application seront soumis à plusieurs jalons qui donneront lieux à un paiement :

- 20 % à la livraison intermédiaire ;
- 30 % à la livraison de la version beta test ;
- 20 % à la livraison de la version finale.

Article 5 : Transfert de propriété et des risques inhérents au matériel et aux logiciels

FADIO reste propriétaire des matériels et logiciels jusqu'au complet paiement et jusqu'à l'encaissement effectif du montant des factures. Le transfert de propriété des produits tels que les matériels et les logiciels au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison et/ou l'installation et/ou la réception des produits et services par le Client. A défaut d'obtenir le parfait paiement, FADIO sera en droit de reprendre possession à tout moment des matériels et logiciels, et ce même dans l'hypothèse où ceux-ci seraient livrés et installés chez le Client.

Article 6 : Pénalités

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délais fixé ci-dessus, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard, d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal calculé sur le montant de la totalité des sommes dues facturées, seront dues par le Client conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce, et ce sans mise en demeure préalable.

Article 7 : Engagement du client

Dès le début de la réalisation de la prestation de services, le Client met à la disposition de FADIO tout matériel ou document qui lui sera nécessaire pour effectuer sa mission. Il s'agit notamment de pouvoir accéder aux locaux et au matériel informatique (ordinateurs, périphériques, commutateurs).

Le Client doit mettre à la disposition de FADIO ses licences de logiciels ainsi que leur volume d'installation, mais aussi les différents mots de passe des postes, mails, fichiers ou serveurs qui lui seront nécessaires. Il assure qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle et de toutes les autorisations de diffusion nationale et internationale des images, textes, vidéos et documents de toute nature, lui permettant de conclure le présent accord et que celui-ci n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits de tiers.

FADIO se réserve la possibilité de refuser toute demande non-conforme aux conditions ci-dessus ou pour tout autre raison technique ou indépendante de notre volonté.

Le Client garantit FADIO contre toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations hébergées. Dans le cas où le projet prendrait un retard important, de par le non respect de ses obligations par le Client, ou de demandes régulièrement changeantes, le Prestataire est en droit d'exiger le paiement immédiat du montant total du contrat, et ce, sans avoir l'obligation de finaliser le projet.

Article 8 : Engagement de FADIO

FADIO exécute les prestations commandées soit dans les locaux du Client, soit dans ses propres locaux. Les horaires d'intervention sont de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 du lundi au vendredi, sauf jour férié.

Les prestations sur site sont réalisées dans les mêmes tranches horaires. A sa seule appréciation, FADIO peut réaliser des prestations en dehors des créneaux cités ci-dessus.

FADIO s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Contenus

FADIO se dégage de toute responsabilité concernant le respect des droits d'auteurs et autres problèmes légaux concernant les contenus : textes, images, vidéo ou autres médias fournis par le Client.

Le Client doit s'assurer qu'il dispose des droits nécessaires pour la publication de ses documents.

Conception

La conception de l'application comprend l'étude du projet, l'architecture et les spécifications. Le Client remet le texte et les images des pages, et tout élément utile, à la commande pour optimiser, par la suite, le délai de livraison du site.

Design

Le design désigne la création de maquettes graphiques.

Pour concevoir ces maquettes graphiques, le Prestataire pourra utiliser des éléments (textes, images, photographies, ...) fournis par le Client ou des éléments libres de droit, utilisées sous licence conformément aux termes prescrits par l'auteur de ces éléments ou achetés. Dans le cadre des éléments fournis par le Client, le Prestataire se dégage de toute responsabilité concernant le respect des droits d'auteurs et autres problèmes légaux concernant ces éléments fournis par le Client.

Le Prestataire se réserve le droit d'afficher sur son site les créations graphiques qu'il réalise pour le compte de ses Clients.

Mise à disposition

FADIO met à disposition le code source et tout document nécessaire à la mise en place de l'application qu'elle soit mobile ou non, cependant il sera possible dans certain cas que le client demande que FADIO se charge de cette mise en place.

Dans cette optique, le Client s'engage à fournir les éléments nécessaires à la mise en relation avec l'hébergeur et à ses services techniques (coordonnées des serveurs, bases de données, ...).

Nom de domaine

Le Client est seul responsable du nom donné au domaine (monsite.fr, monservice.com, etc.). Le Client doit s'assurer de l'enregistrement du nom de domaine auprès des organismes d'enregistrements agréés. Le Prestataire peut agir comme intermédiaire technique pour conseiller sur le choix d'un organisme enregistrement et sur la procédure à suivre. Le Client enregistrera son nom de domaine auprès d'un de ces organismes et les Conditions Générales de Vente de ces organismes s'appliqueront.

Garantie, maintenance technique

Dans le cadre d'une prestation technique un effort particulier est apporté pour une livraison exempt de bugs ou autres anomalies. FADIO s'engage à fournir une maintenance technique visant à corriger d'éventuels défauts rencontrés pendant une période de garantie dont la durée est spécifiée lors de la commande.

La maintenance s'applique uniquement :

- au site d'origine livré par le Prestataire. Toute modification apportée par un tiers à l'un des fichiers entraînant des dysfonctionnements du site ne peut pas entraîner une opération de maintenance ;
- aux mises à jour et modifications effectuées par le Prestataire.

Est qualifié de bug tout dysfonctionnement survenant au sein d'une page et entraînant le non affichage ou l'affichage incomplet de la page, tout dysfonctionnement des pages en interaction avec la base de données, toute définition incorrecte des objets de la base.

N'est pas qualifié de bug tout problème dû au dysfonctionnement du serveur ou dû à l'hébergeur, de la base de données, aux problèmes de connexion, au dysfonctionnement de la ligne téléphonique ou à la surcharge du réseau. FADIO met à la disposition du Client un service de signalement des dysfonctionnements. Tout dysfonctionnement sera pris en compte à partir du moment où il sera signalée par le Client via l'interface dédiée à cet usage.

Après le délai de garantie, le Client pourra souscrire un contrat de maintenance pour prolonger la prestation.

FADIO s'engage à effectuer les prestations selon les règles de l'art du moment de la profession. En aucun cas, quelle que soit la prestation demandée et/ou quel que soit le lieu de son exécution, FADIO ne saurait être responsable, pour quelle raison que ce soit, des données du client qui seraient endommagées et/ou perdues totalement ou partiellement. En conséquence, le client prendra toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde de ses données

Article 9 : Garantie

Les articles vendus sont garantis par le constructeur ou l'éditeur suivant des modalités qui leur sont propres, FADIO n'étant en aucun cas leur constructeur. FADIO garantit le Client, conformément aux dispositions légales, contre tout défaut de conformité des prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisations des prestations fournies ou des produits livrés les rendant impropres à l'usage auxquels ils étaient destinés, à l'exclusion des toutes négligences ou fautes du Client, pendant une durée de 2 mois à compter de leur fourniture au Client. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer FADIO par écrit, de l'existence de vices dans un délai maximum de 2 mois à compter de leur découverte. Les frais de transport resteront à la charge du Client. Les envois en port du ou contre remboursement seront refusés. L'utilisation des articles fournis se fait sous la responsabilité exclusive du Client à qui il appartient d'assumer la direction et la surveillance des articles. Sont exclus de la garantie tous dommages résultant notamment d'un cas de force majeure, d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation abusive ou négligente des articles par le Client, du non-respect des instructions d'installation ou d'exploitation, d'une intervention effectuée sur les articles par un tiers non agréé expressément par le constructeur ou le fournisseur ainsi que tous dommages résultant de l'emploi de fournitures non agréées, de la force majeure ou du fait de tiers. Toute réclamation selon laquelle les articles seraient défectueux quant à leur matière ou à leur fabrication devra être faite par écrit sans délai à FADIO par le Client et inclure toutes explications nécessaires.

Article 10 : Confidentialité et propriété intellectuelle

FADIO et le Client s'engagent réciproquement à garder strictement confidentielles toutes les informations portées à leur connaissance dans le cadre de la prestation de services et ce pour une durée de 2 ans à compter de la livraison. Dans la mesure où la livraison de toute prestations de services informatiques ou graphiques n'opère pas transfert de propriété de droits de propriété intellectuelle au profit du Client, FADIO reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, marques, prototypes, logiciels élaborés même à la demande du Client, en vue de la fourniture des produits et services au Client. Seul un droit d'utilisation lui est donné conformément aux conditions générales inscrites sur les licences jointes aux logiciels. Le Client s'interdit, en conséquence, toute reproduction ou exploitation desdits éléments sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de FADIO qui pourra le cas échéant, la

conditionner à une contrepartie financière.

Néanmoins si l'intervenant constate l'existence de données résultant de pratiques qui portent atteinte à la dignité humaine, FADIO se réserve le droit d'interrompre la prestation, voire d'en informer les autorités.

Article 11 : Responsabilité

FADIO s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour délivrer dans des conditions optimales ses services au Client. La responsabilité de FADIO envers le Client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, FADIO ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées ainsi que tous fichiers, notamment les fichiers d'adresses, mais aussi le son, le texte, les images, les données accessibles sur le site et ce à quelque titre que ce soit,
- l'achat d'un hébergement réalisé par le Client pour accueillir l'outil de gestion de contenus réalisé par FADIO sans concertation préalable avec celui-ci,
- les difficultés d'accès au site hébergé du fait du non-respect total ou partiel d'une obligation du Client, d'une défaillance et / ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès,
- le non acheminement de courriers électroniques ou articles de forum de discussion,
- la contamination par virus des données et/ou logiciels du Client, dont la protection incombe à ce dernier,
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du Client et / ou dans les boîtes aux lettres électroniques du Client,
- les dommages que pourraient subir les équipements connectés à la plate-forme d'hébergement (terminaux du Client) ou leur mauvaise utilisation, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du Client,
- les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client,
- les préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale des services fournis par le Prestataire, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients.

FADIO ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement. Cependant il s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données de ses Clients et effectuer des sauvegardes régulières durant la période de garantie spécifiée à la commande. Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultats.

Article 12 : Force majeure

La responsabilité de FADIO ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution, ou le retard dans l'exécution de la prestation commandée ou de l'une des obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil. Ainsi, le Prestataire n'est pas responsable, notamment en cas d'accident, d'incendie, d'inondation, d'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de matériels, ainsi qu'en cas de grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche des activités de FADIO, telles que les grèves des transports, des services postaux, des fournisseurs en énergie, des télécommunications, etc.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution par FADIO des obligations contractuelles du devis, de la commande ou des présentes conditions générales de vente.

Article 13 : Demandes supplémentaires

Les éventuelles nouvelles demandes qui seraient émises en cours de développement du projet feront l'objet d'un devis séparé et prolongeront le délai initialement annoncé, qui ne pourra donc plus être respecté.

Le processus de création d'application mis en place par FADIO nécessite que l'avancement soit validés avant le passage en production.

Lorsqu'une demande de changement sur le design ou sur les fonctionnalités est effectuée alors que l'application est en production, cela aura pour conséquence de devoir reprendre le développement informatique. Par conséquent, toute demande de modification sur un graphisme validé par le Client, ou bien sur le fonctionnement du site, fera l'objet d'un devis séparé.

Le Client sera également informé du délai supplémentaire nécessaire à la réalisation des prestations supplémentaires.

Article 14 : Droit de communication et de rectification

Conformément à la loi informatique et libertés N°78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit de communication et de rectification des informations nominatives le concernant.

Toute demande est à adresser au Prestataire par lettre simple.

Article 15 : Confidentialité

Les documents ou renseignements portant une mention de confidentialité confiés par le Client ainsi que le présent contrat (ci-après dénommés « les Informations Confidentielles ») sont couverts par la confidentialité.

Les parties s'engagent à respecter cette confidentialité pendant toute la durée du présent contrat et pour une durée de deux ans à dater de l'expiration du présent contrat.

FADIO s'engage à restituer l'ensemble de la documentation confidentielle, quel qu'en soit le support, remise par le Client à l'expiration du contrat, et à détruire les copies qui auraient pu être faites.

Article 16 : Attribution de juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de MARSEILLE (13) – sauf dans le cas d'un litige avec un particulier, auquel cas le litige sera porté devant le tribunal civil ou le tribunal de commerce selon l'origine du litige.

Fait à Marseille, le 05/05/2015